

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.1.199

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Hocine CHERIFI, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Hervé GIGNOUX, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 61

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Leïla ADLIMI, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Géraldine GENTRIC, Céline GILLIER, Anna-Bella GOMES, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Fabrice RENOUF, Neima TOUNKARA, Véronique VEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121.15,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE en qualité de Secrétaire de Séance.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-63618-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.2.200

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Hocine CHERIFI, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Hervé GIGNOUX, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 61

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Leïla ADLIMI, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Géraldine GENTRIC, Céline GILLIER, Anna-Bella GOMES, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Fabrice RENOUF, Neima TOUNKARA, Véronique VEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29
JUN 2026**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

CONSIDERANT le projet de compte-rendu de la séance du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité, avec 61 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-63624-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.3.201

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Hocine CHERIFI, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 65

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Leïla ADLIMI, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Géraldine GENTRIC, Céline GILLIER, Kadir MEBAREK, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Par délibération du 16 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Bureau Communautaire pour prendre certaines décisions.

Le Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 rend compte qu'il a :

1 – Par décision n° 2026.4.1.41 : décidé d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc des Fouilles à Boissise-la-Bertrand et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

2 – Par décision n° 2026.4.2.42 : décidé d'approuver le règlement générique du Challenge Open Data Étudiants (CODÉ).

3 – Par décision n° 2026.4.3.43 : décidé d'approuver le règlement du jeu de piste Open Data.

4 – Par décision n° 2026.4.4.44 : décidé de constater l'achèvement de l'opération d'aménagement du lotissement du Marché des Grais à Montereau-sur-le-Jard et la commercialisation de l'ensemble des lots cessibles ; d'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de la SPL Melun Val de Seine Aménagement des treize parcelles représentant une superficie totale de 3 913 m², de prendre acte de la valeur vénale des parcelles rétrocédées arrêtée à la somme de 51 838,00 € HT et de la valeur vénale des espaces publics aménagés établie à 414 826,77 € HT (terrassements généraux, structures et revêtements de chaussées, liaisons douces - cheminements piétons/cycles - arrêt de bus, bordures et mobilier, génie civil et équipement d'éclairage public) ; de préciser que la rétrocession intervient à titre gratuit et que les frais de géomètre, d'études, de formalités, de publicité foncière et d'acte nécessaires à sa réalisation seront supportés par le bilan de la concession d'aménagement du Marché des Grais, sans charge pour la Communauté d'Agglomération ; d'indiquer qu'à compter du transfert de propriété, la Communauté d'Agglomération en assurera la gestion au titre de sa compétence en matière de zones d'activité économique, les biens répondant aux conditions prévues aux articles L. 2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques devant être incorporés au domaine public communautaire.

5 – Par décision n° 2026.4.5.45 : décidé d'approuver la renonciation partielle à la servitude de passage constituée par acte notarié du 30 septembre 2015 en tant qu'elle porte sur les parcelles cadastrées section A n°584, 599, 600 et 601, la servitude antérieure demeurant maintenue sur la parcelle cadastrée section A n°602 ; d'approuver la constitution, au profit des parcelles cadastrées section A n°495, 497, 499, 501, 502 et section ZQ n°14, d'une nouvelle servitude de passage sur les parcelles constituant la voirie aménagée de la ZAC du Tertre de Montereau, comprenant notamment les parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine cadastrées section A n°574, 576, 577, 581, 583, 584, 585, 588, 590, 595, 598, 599, 601, 604 et 606 ; de préciser que cette régularisation intervient sans indemnité et que les frais, droits et émoluments liés à l'établissement et à la publication de l'acte authentique seront supportés par la société Melun Val de Seine Aménagement.

6 – Par décision n° 2026.4.6.46 : décidé d'approuver les termes de l'acte de prêt à usage à conclure avec la société ARTHEO portant sur les parcelles cadastrées section AD n° 124 et AD n° 125, situées à La Rochette, représentant une superficie totale de 453 m², en vue de l'aménagement et de l'exploitation d'une voie verte ; d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte de prêt à usage correspondant, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de sa signature, ainsi que tout document nécessaire à son exécution : de dire que les frais, honoraires et émoluments liés à l'établissement et à la publication de l'acte seront supportés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

7 – Par décision n° 2026.4.7.47 : décidé d'approuver les termes de l'acte de prêt à usage à conclure avec la société FIMAT TP portant sur la parcelle cadastrée section AD n° 45, située à La Rochette, représentant une

superficie totale de 408 m², en vue de l'aménagement et de l'exploitation d'une voie verte ; d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte de prêt à usage correspondant, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de sa signature, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; de dire que les frais, honoraires et émoluments liés à l'établissement et à la publication de l'acte seront supportés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

8 – Par décision n° 2026.4.8.48 : décidé d'approuver les termes de l'acte de prêt à usage à conclure avec la SCI LES PEUPLIERS portant sur la parcelle cadastrée section AD n° 44, située à La Rochette, représentant une superficie totale de 559 m², en vue de l'aménagement et de l'exploitation d'une voie verte ; d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte de prêt à usage correspondant, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de sa signature, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; de dire que les frais, honoraires et émoluments liés à l'établissement et à la publication de l'acte seront supportés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

9 – Par décision n° 2026.4.9.49 : décidé d'approuver l'acquisition auprès de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES :

- d'une emprise de 662 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A n° 317, située sur le territoire de la commune de Montereau-sur-le-Jard ;
- de la totalité de la parcelle cadastrée section A n° 333, d'une superficie de 34 m², située sur le territoire de la commune de Montereau-sur-le-Jard ;
- soit une superficie totale de 696 m², au prix de 10 euros par mètre carré, représentant un montant total de 6 960 euros, en vue de la réalisation du tronçon n° 7 de la liaison douce n° 14 ;

De préciser que les frais d'acte, de géomètre et, plus généralement, les frais nécessaires à la régularisation de cette acquisition seront supportés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

10 – Par décision n° 2026.4.10.50 : décidé d'approuver, pour la Rando du Val de Seine du 27 septembre 2026 le règlement de participation aux parcours, le règlement du concours photo et le règlement du jeu concours « Rando Quiz ».

11 – Par décision n° 2026.4.11.51 : décidé d'approuver le règlement intérieur de l'Université Inter-Âges Melun Val de Seine.

Adoptée à l'unanimité, avec 59 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-63630-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.4.202

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Hocine CHERIFI, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 65

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Leïla ADLIMI, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Géraldine GENTRIC, Céline GILLIER, Kadir MEBAREK, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DES MARCHES A
PROCEDURE ADAPTEE**

Par délibération du 16 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Président pour prendre certaines décisions.

Le Président rend compte qu'il a :

CISPD :

1 - Par décision n° 2026-89 : décidé d'attribuer, pour l'année 2026, les subventions aux associations figurants dans le tableau ci-après,

Prévention de la délinquance (prévention secondaire)		
Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Subvention 2026
ACJUSE	Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif de Seine-et-Marne	2 000.00 €
AVIMEJ	Aides aux Victimes et Médiation Judiciaire	7 000.00 €
CIDFF 91	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	8 500.00 €
PAROLES DE FEMME – LE RELAIS (2 actions)	Prévention des comportements et violences sexistes et de promotion de l'égalité en direction des jeunes, de sensibilisation et de formation des professionnels(les) et des bénévoles	8 000.00 €
	Permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences conjugales	8 000.00 €

2 – Par décision n° 2026-120 : décidé de signer, ou son représentant, le contrat de réservation avec l'établissement Le Rocheton, situé à La Rochette, pour la mise à disposition de salles et la restauration dans le cadre de l'organisation de la journée de sensibilisation à la cybercriminalité du 12 octobre 2026, pour un montant estimatif de 3041,00 € TTC, dans le cadre des actions du CISPD.

Développement économique/Aménagement du territoire :

1 – Par décision n° 2026-99 : décidé de signer, ou son représentant, un bail dérogatoire avec la Société JPLS COUVERTURE concernant le lot 4 - local situé 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, pour une durée de 12 mois, soit du 13 mai 2026 au 12 mai 2027 (Hôtel des Artisans).

2 – Par décision n° 2026-100 : décidé de signer, ou son représentant, un bail dérogatoire avec la Société SYLVIO JAMES PATISSERIE concernant le lot 13 - local situé 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, pour une durée de 12 mois, soit du 29 mai 2026 au 28 mai 2027 (Hôtel des Artisans).

3 - Par décision n° 2026-111 : décidé de signer, ou son représentant, avec la commune de Vaux-le-Pénil une convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit concernant la seule partie bureaux des locaux d'activité situés 603, rue du Maréchal Juin – 77000 Vaux-le-Pénil, pour une durée de huit (8) mois, soit du 11 aout 2026 au 31 mars 2027.

4 -Par décision n° 2026-115 : décidé d'approuver et de signer la convention d'occupation du domaine public n°6674 à conclure avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine, relative à l'occupation d'une emprise de

367 m² située quai de la Reine Blanche à Melun, destinée à un parking avec une terrasse en surplomb, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2035, et de prendre acte de la redevance annuelle due au titre de cette occupation fixée à 6 900 € HT, valeur 2026, TVA en sus au taux en vigueur, de son indexation en fonction de la moyenne de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE et des frais liés à la publicité foncière de l'acte supportés par la Communauté d'Agglomération.

5 – Par décision n° 2026-119 : décidé d'approuver et signer la convention de mise à disposition à titre précaire de la partie tertiaire de l'ensemble immobilier situé 603 rue du Maréchal Juin à Vaux-le-Pénil, conclue avec la commune de Vaux-le-Pénil.

Tourisme :

1 – Par décision n° 2026-63 : décidé d'attribuer une subvention de 25 000€ à l'association JS Festival afin de garantir le bon déroulé des spectacles, en cours de programmation, dans le cadre du Festival des Affolantes devant se dérouler, en septembre 2026, sur le territoire de Melun Val de Seine.

Mobilité :

1 – Par décision n° 2026-34 : décidé de signer (ou son représentant) la convention partenariale relative à la neutralisation d'emplacements de stationnement payant avec la ville de Melun (8 rue Daubigny) pour l'installation de box pour les vélos.

2 - Par décision n° 2026-53 : décidé de signer, ou son représentant, l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues à Melun avec la Ville de Melun.

3 – Par décision n° 2026-54 : décidé de signer, ou son représentant, l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues à Maincy, avec la Commune de Maincy.

4 – Par décision n° 2026-55 : décidé de signer, ou son représentant, l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues à Saint-Germain-Laxis avec la Commune de Saint-Germain-Laxis.

5 – Par décision n° 2026-56 : décidé de signer, ou son représentant, l'avenant n°1 d'accompagnement avec la société ROZO et le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la mobilité et l'Aménagement (CEREMA) dans le cadre du programme logistique urbaine durable (LUD+).

6 - Par décision n° 2026-64 : décidé de signer, ou son représentant, la convention tripartite relative à la réalisation d'une liaison douce sur la commune de Dammarie-lès-Lys jusqu'à Melun avec le Département de Seine-et-Marne et la commune de Dammarie-lès-Lys.

7 – Par décision n° 2026-65 : décidé de signer ou son représentant, la convention tripartite relative à la réalisation d'une liaison douce sur la commune de Melun jusqu'à Dammarie-lès-Lys avec le Département de Seine-et-Marne et la commune de Melun.

8 – Par décision n° 2026-85 : décidé d'approuver le lancement du plan vélo de la CAMVS selon le plan de financement suivant :

Dépenses			
Intitulé / imputation	Montant HT	Montant TTC	

Élaboration du plan vélo de la CAMVS	72 512,50 €	87 015,00 €	
Recettes			
Partenaires financiers	Montant HT	Taux d'intervention	Montant de subvention
État : fonds vert PCAET	72 512,50 €	25%	18 128,12 €
Région : plan vélo régional (plafonné)	72 512,50 €	45%	32 630,62 €
Autofinancement CAMVS		30%	21 753,76 €
Total général		100%	72 150,52 €

Et de solliciter :

- une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert « actions PCAET », au taux de 25%, soit un montant de 18 128,12 €,
- la Région Île-de-France, au titre du Plan Vélo - Soutien régional aux projets cyclables, au taux de 45%, soit un montant de 32 630,62 €,

9 – Par décision n° 2026-114 : décidé d'approuver le projet de lancement du plan vélo de la CAMVS selon le plan de financement suivant :

Dépenses			
Intitulé / imputation	Montant HT	Montant TTC	
Elaboration du plan vélo de la CAMVS	72 512,50 €	87 015,00 €	
Recettes			
Partenaires financiers	Montant HT dépenses éligibles	Taux d'intervention	Montant de subvention
Etat : Fonds Vert Ingénierie	72 512,50 €	25%	18 128,12 €
Région : plan vélo régional (dépenses éligibles plafonnées)	50 000,00 €	50 %	25 000,00 €
Autofinancement CAMVS (reste à charge)		41 %	29 384,38 €
Total général			72 150,50 €

De solliciter une subvention auprès de l'État au titre du fonds vert « ingénierie » au taux de 25% soit un montant de 18 128,12 € ; auprès de la Région Île-de-France, au titre du Plan Vélo - Soutien régional aux projets cyclables, au taux de 50% sur les dépenses éligibles plafonnées soit un montant de 25 000,00 € ; De rapporter la décision n°85/2026 du 21 juillet 2026 relative à la demande de financement auprès de l'État au titre du Fonds vert – action PCAET – et auprès de la Région Île-de-France au titre du plan vélo régional pour l'élaboration du plan vélo de la CAMVS.

Environnement :

1 – Par décision n° 2026-90 : décidé d'approuver la réalisation d'un « diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations » porté par la CAMVS, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
Etat – FPRNM (fonds Barnier)	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
Département 77 – Politique de l'Eau	119 500,00 €	30,00 %	35 850,00 €
Autofinancement CAMVS	119 500,00 €	28,16 %	33 650,00 €
Total de l'opération	119 500,00 €		119 500,00 €

Et de solliciter l'aide financière :

- de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, au taux de 50 %, soit un montant de 50 000,00 € pour un coût total prévisionnel éligible de 100 000,00 € HT,
- du Département de Seine-et-Marne au titre de sa Politique de l'Eau, au taux de 30 %, soit un montant de 35 850,00 € pour un coût total prévisionnel éligible de 119 500,00 € HT.

2 – Par décision n° 2026-103 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement localisés avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	2 047 345 €	60,00 %	1 228 407 €
Département 77	2 047 345 €	10,00 %	204 734,5 €
Autofinancement CAMVS		30 %	614 203,5 €
Total de l'opération	2 047 345 €		2 047 345 €

3 - Par décision n° 2026-104 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement localisés rue Grande à Voisenon, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	555 172 €	60,00 %	333 103,20 €
Département 77	555 172 €	10,00 %	55 517,20 €
Autofinancement CAMVS		30 %	166 551,60 €
Total de l'opération	555 172 €		555 172 €

4 - Par décision n° 2026-105 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement localisés rue des trois tilleuls à Vaux-le-Pénil auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des
------------------------	-------------------	-----------------------	-------------

			subventions HT
AESN	1 353 915 €	60,00 %	812 349,00 €
Département 77	1 353 915 €	10,00 %	135 391,50 €
Autofinancement CAMVS		30,00 %	406 174,50 €
Total de l'opération	1 353 915 €		1 353 915 €

5 - Par décision n° 2026-106 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de réhabilitation et/ou renouvellement des réseaux d'assainissement route de Livry à Vaux-le-Pénil, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	1 583 350 €	60,00 %	950 010 €
Département 77	1 583 350 €	10,00 %	158 335 €
Autofinancement CAMVS		30,00 %	475 005 €
Total de l'opération	1 583 350 €		1 583 350 €

6 - Par décision n° 2026-107 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de mise aux normes des réseaux d'assainissement localisés rue des marinières, rue André Barchou, place Gallieni vers la rue Dajot à Melun, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	790 490 €	60,00 %	474 294 €
Département 77	790 490 €	10,00 %	79 049€
Autofinancement CAMVS		30,00 %	237 147 €
Total de l'opération	790 490 €		790 490 €

7 - Par décision n° 2026-108 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de mise en place de l'autosurveillance sur les ouvrages d'assainissement de la CAMVS, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	128 596 €	60,00 %	77 157,60 €
Département 77	128 596 €	10,00 %	12 859,60 €
Autofinancement CAMVS		30,00 %	38 578,80 €
Total de l'opération	128 596 €		128 596,00 €

8 - Par décision n° 2026-109 : décidé de solliciter les subventions inhérentes à cette opération de travaux ponctuels de renouvellement et réhabilitation ponctuelle des réseaux d'eaux usées localisés avenue de la gare à Saint-Fargeau-Ponthierry, auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des
-------------------------------	--------------------------	------------------------------	--------------------

			subventions HT
AESN	238 800 €	60,00 %	143 280 €
Département 77	238 800 €	10,00 %	23 880 €
Autofinancement CAMVS		30,00 %	71 640 €
Total de l'opération	238 800€		238 800€

Politique de l'habitat :

1 – Par décision n° 2026-74 : décidé d'approuver le programme du bailleur social 1001 VIES HABITAT pour 50 logements locatifs sociaux, 40/42 rue de Melun à Boissise-le-Roi, et d'accorder l'agrément, le financement et conventionnement suivant :

Opération : Production en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) par le bailleur social 1001 VIES HABITAT de 50 logements locatifs sociaux, 40/42 rue de Melun à Boissise-le Roi

Type de financement et de conventionnement des logements locatifs sociaux : Logements collectifs : 20 PLAI dont 2 PLAI adaptés – 27 PLUS – 3 PLS

Subvention sur fonds délégués : 280 000,00 €

Subvention sur fonds délégués spécifique PLAI adaptés : 36 000,00 €

Subvention sur fonds propres de la CAMVS (équilibre territorial - SRU) : 94 000,00 €

Le financement sur fonds propres accordé par la CAMVS fera l'objet d'une convention de financement et de réservation entre le bailleur social et la CAMVS. Cette subvention générera un droit de réservation de 1 logement que la Communauté d'Agglomération rétrocédera à la commune et qui s'ajoutera au droit de réservation communal.

2 - Par décision n° 2026-75 : décidé d'approuver le programme du bailleur social LES FOYERS DE SEINE-ETMARNE pour 1 logement locatif social, 257, avenue de la Gare – La Caravelle à le Mée -sur-Seine, et d'accorder l'agrément, le financement et conventionnement suivant :

Opération : Acquisition-amélioration par le bailleur social LES FOYERS DE SEINE-ETMARNE de 1 logement locatif social, 257, avenue de la Gare – La Caravelle à Le Mée-sur-Seine ;

Type de financement et de conventionnement du logement locatif social : logement collectif - 1 PLUS

Subvention sur fonds propres de la CAMVS (acquisition-amélioration) : 500 €.

3 – Par décision n° 2026-76 : décidé d'approuver le programme du bailleur social TROIS MOULIS HABITAT pour 45 logements locatifs sociaux, rue de Ponthierry à Boissise-le-Roi et d'accorder l'agrément, le financement et conventionnement suivant :

Opération : Production en Maitrise d'Ouvrage Directe par le bailleur social TROIS MOULINS HABITAT de 45 logements locatifs sociaux, rue de Ponthierry à Boissise-le-Roi

Type de financement et de conventionnement des logements locatifs sociaux : Logements collectifs : 18 PLAI dont 2 PLAI adaptés – 14 PLUS – 13 PLS

Subvention sur fonds délégués : 198 000,00 €

Subvention sur fonds délégués spécifique PLAI adaptés : 36 000,00 €

Subvention sur fonds propres de la CAMVS (équilibre territorial - SRU) : 64 000,00 €

Le financement sur fonds propres accordé par la CAMVS fera l'objet d'une convention de financement et de réservation entre le bailleur social et la CAMVS. Cette subvention générera un droit de réservation de 4 logements que la Communauté d'Agglomération rétrocédera à la commune et qui s'ajoutera au droit de réservation communal.

4 – Par décision n° 2026-80 : décidé d'attribuer une aide d'un montant de 8 000 € au Syndicat des Copropriétaires de la copropriété au 17, rue Eugène Briaïs à Melun, représenté par son syndic bénévole, dans le cadre de l'OPAH RU du centre ancien de Melun pour la réalisation d'un diagnostic technique.

5 – Par décision n° 2026-91 : décidé d’attribuer la subvention de la CAMVS au syndicat des copropriétaires de la copropriété « SDC 21 RUE ALBERT MOREAU » sise 21, rue Albert Moreau à Melun (77000) pour un montant total de 13 000 €, dans le cadre de Mon Plan Renov.

6 - Par décision n° 2026-93 : décidé d’attribuer la participation financière de la CAMVS au syndicat des copropriétaires de la copropriété « LA COURTILLE » sise 8, rue de la Courtille/11 rue Franc Murier à Melun (77), pour un montant total de 120 760 € dans le cadre de l’OPAH RU.

7 – Par décision n° 2026-102 : décidé d’attribuer la subvention de la CAMVS au syndicat des copropriétaires de la copropriété « 2 Quai Hippolyte Rossignol » sise 2 Quai Hippolyte Rossignol à Melun (77), pour un montant total de 97 392 € dans le cadre l’OPAH RU.

Politique de la ville :

1 – Par décision n° 2026-73 : décidé de demander, pour 2026, auprès de l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T) des subventions Politique de la Ville, réparties comme suit :

Contrat de Ville :

- Pilotage, animation et coordination : 35 000 €

Education :

- Programme de Réussite Educative /volet actions : 94 000 €
- Programme de Réussite Educative /volet Ingénierie : 234 000 €
- Cité éducative/ coordination : 35 000 €
- Cité éducative/évaluation : 10 000 €
- Bus de la réussite éducative : 10 000 €

Santé :

- Mon panier ma santé : 3 000 €
- Santé des jeunes, santé pour tous : 3 500 €

Emploi :

- Les matinales de l’insertion : 5 000 €
- En route pour l’avenir : 5 000 €
- CAP Entrepreneuriat : 10 000 €

Cohésion sociale :

- Micro-Folie : 5 000 €
- Micro-Folie/Fablab Cinéma : 2 000 €
- Fonds de soutien aux initiatives citoyennes (FPH/FIA) : 11 500 €

Pour un montant total de : 463 000 €.

2 – Par décision n° 2026-78 : décidé de signer, ou son représentant, la convention de partenariat avec la startup HOCOIA, pour le déploiement du dispositif "Medicobus", porté par la startup HOCOIA, qui est de réaliser des actes de dépistage du cancer de la peau en présence d’un professionnel de santé, ce qui répond aux objectifs de la fiche action 6 du Contrat Local de Santé 2025-2028 intitulée « Prévention et proposition de la santé, dépistage organisé des cancers ».

3 – Par décision n° 2026-81 : décidé d’attribuer, au titre du Fonds pour l’Initiative Associative, une subvention d’un montant de 1 500 € à l’association PLACE DES COULEURS pour développer le projet de passerelle entre les jeunes des quartiers prioritaires de Melun et les locaux de Place des Couleurs en centre-ville, pour organiser un parcours articulé sur le numérique, l’écologie et la citoyenneté à destination des jeunes pour leur permettre de sortir de leur quartier de référence, de découvrir de nouveaux lieux, pratiques et acteurs, de développer leur expression, leur esprit critique et leur pouvoir d’agir et de s’inscrire dans des dynamiques collectives interquartiers.

4 – Par décision n° 2026-82 : décidé d’attribuer, au titre du Fonds pour l’Initiative Associative, une subvention d’un montant de 1 000 € à l’association LSR MUZIK pour développer ses activités avec le matériel nécessaire,

pour organiser des ateliers d'éducation aux médias en insistant sur la découverte des techniques et des métiers, profiter de ces ateliers pour valoriser les artistes et les manifestations culturelles locales.

5 – Par décision n° 2026-83 : décidé d'attribuer, au titre du Fonds pour l'Initiative Associative, une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association CERCLE NAUTIQUE DE MELUN pour développer ses activités avec les intervenants et le matériel nécessaires. Pour organiser un cycle de 8 séances de 2h pour faire découvrir l'aviron à 16 jeunes des quartiers prioritaires de la CAMVS, et aux jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance, afin de leur faire découvrir les métiers liés au sport, à l'événementiel et à la maintenance nautique.

6 – Par décision n° 2026-84 : décidé d'attribuer, au titre du Fonds pour l'Initiative Associative, une subvention d'un montant 2 000 € à l'association A VAUX JEUX, pour permettre à l'association de déployer ses actions sur les quartiers prioritaires de l'agglomération.

7 – Par décision n° 2026-86 : décidé de signer, ou son représentant, la convention de mise à disposition de salles à la Maison des Associations Jean XXIII avec la commune de Melun, dans le cadre des ateliers du PRE pour l'année 2026/2027.

8 – Par décision n° 2026-112 : décidé de signer, ou son représentant, les conventions avec les intervenants dans le cadre du PRE, pour un montant global de 66 234 €.

9 – Par décision n° 2026-113 : décidé de signer, ou son représentant, l'avenant 3 à la convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine et Marne dans le cadre du PRE.

UIA :

1 – Par décision n° 2026-79 : décidé de signer, ou son représentant, avec le Département de Seine-et-Marne une convention de mise à disposition de sa salle des séances, sise, Hôtel du Département à Melun pour l'organisation de conférences liées à la découverte des compétences du Département, portées par les directions départementales dans le cadre de l'UIA.

Culture :

1 – Par décision n° 2026-87 : décidé de signer, ou son représentant, la convention de mise à disposition de locaux situés au Conservatoire de musique et de danse « Henri Charny », 261, avenue du Vercors –77350 Le Mée-sur-Seine par la commune de Le Mée-sur-Seine pour les répétitions de l'Orchestre Melun Val de Seine.

2 – Par décision n° 2026-98 : décidé de signer, ou son représentant, avec la commune de Le Mée-sur-Seine, une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation d'une manifestation au Chaudron pour la période de 2026 à 2032 (Musiques actuelles).

Sport :

1 – Par décision n° 2026-77 : décidé de signer, ou son représentant, la convention d'occupation autorisant et précisant les modalités de l'organisation des parcours de la Rando du Val de Seine dans la forêt régionale de Bréviande, le 27 septembre 2026, de 8h00 à 17h00.

Liste des marchés à procédure adaptée et leurs avenants signés par le Président ou son représentant depuis le 17 juin 2026 :

N°	Intitulé	Titulaire	Montant HT
2023DAT02	MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE DU BARRAGE DES VIVES EAUX A LA RD50 SUR LES COMMUNES DE SAINT- FARGEAU-PONTHIERRY ET BOISSISE-LE-ROI Avenant n°2	Groupeement CETOTECH INGENIERIE /ENVIR'EAU	58 903,25 €
2023PAT01	CREATION D'UN ACCES AUX VOIES SNCF A MELUN Avenant n°3	Groupeement EIFFAGE ROUTE / AURA TP	21 109,28 €
26ENV02	DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	ARTELIA	Partie forfaitaire : 89 500,00 € Partie à bons de commande : Sans montant minimum Maximum 30 000,00 €
-	CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE SUR LE SITE DU CHATEAU DU BREAU Avenant n°4	SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	41 314,00 €
-	CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION D'ETUDES PREALABLES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES DE MELUN Avenant n°1	SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	11 550,00 €
-	CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAMVS SUR LE PPA VILLAROCHE Avenant n°1	SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	63 960,00 €
26PAT01	TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE ADMINISTRATIF (MAISON DE L'HABITAT) Lot n°1 : Installation de chantier,	Lot n°1 : BATI FJ Lot n°2 : BATI FJ Lot n°3 : CIEL ETANCHE Lot n°4 : SOGED Lot n°5 : LCMB Lot n°6 : HPROJECT	156 692,21€ 99 995,61 € 46 214,50 € 125 000,00 € 196 897,00 € 164 809,91 €

	curage, démolition sélective, gros œuvre Lot n°2 : VRD, espaces verts Lot n°3 : Isolation, Étanchéité, Charpente, Couverture Zinc Lot n°4 : Ravalement, Bardage Lot n°5 : Menuiseries Extérieures, Stores Lot n°6 : Second Œuvre : plâtrerie, faïence, carrelage, sol souple, peinture Lot n°7 : Menuiseries intérieures, cloisons modulaires, mobilier fixe et non fixe Lot n°8 : Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation Lot n°9 : CFO CFA Photovoltaïque Lot n°10 : Ascenseur	Lot n°7 : LTF Lot n°8 : SITEME Lot n°9 : MATE Lot n°10 : IRIS	100 863,80 € 199 381,90 € 218 500,00 € 32 900,00 €
26DAT02	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU 5ème PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	Groupement HABITAT ET STRATEGIE/ MLN Conseil/ LUP	64 575,00 €

Adoptée à l'unanimité, avec 59 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-63636-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine is partially obscured by a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive style and extends horizontally across the stamp.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.5.203

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Hocine CHERIFI, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 65

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Leïla ADLIMI, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Eric CHOMAUDON, Géraldine GENTRIC, Céline GILLIER, Kadir MEBAREK, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2121-8 et L.5211-1,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2026.2.1.23 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 portant installation du Conseil communautaire ;

VU la sollicitation des présidents des groupes politiques en date du 25 juin 2026 ;

VU les échanges entre les présidents des groupes politiques ;

VU la saisine du Bureau communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT les échanges entre les groupes politiques ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité, avec 65 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64995-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.6.204

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.4.53.180 du 29 juin 2026 affectant le résultat 2025 du Budget Assainissement ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération adoptée le 29 juin 2026 concernant l'affectation en réserves du résultat 2025 du Budget annexe Assainissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de corriger cette erreur par l'adoption d'une nouvelle délibération ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°2026.4.53.180 en date du 29 juin 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget annexe Assainissement,

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement, d'un montant de 10 704 617,59 €, comme suit :

- En réserves (article 1068) : 4 903 981,67 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- En excédent reporté de fonctionnement (article 002) : 5 800 635,92 €;

DIT que ces résultats sont repris au Budget supplémentaire 2026.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64617-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.7.205

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE
CONCOURS "MANDAT 2020-2026"**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU les Instructions Budgétaires M57 et M49 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021.7.20.171 du 15 décembre 2021 approuvant le Pacte Financier et Fiscal ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.3.28.54 du 5 avril 2022 adoptant le Règlement d'attribution des Fonds de Concours « mandat 2020-2026 » au profit des communes membres de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le Règlement d'attribution des fonds de concours « mandat 2020-2026 » au profit des communes membres de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, et, notamment la date limite de demande de versement du solde ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la modification du Règlement de Fonds de concours annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64648-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMITE D'AGGLOMERATION" at the top and "MELUN VAL DE SEINE" at the bottom. The signature is stylized and extends to the right of the stamp.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.8.206

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS)

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Régional Ile-De-France n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 portant sur l'adoption du dispositif « Contrat d'Aménagement Régional » (CAR) ;

VU la délibération du Conseil Régional Ile-De-France n° CR 2026-121 du 26 juin 2026 portant modification au dispositif « Contrat d'Aménagement Régional » (CAR) ;

VU le règlement d'intervention n°RI181-16CR du dispositif « Contrat d'Aménagement Régional » (CAR) ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.1.6.6 du 07 mars 2022 approuvant le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la période 2022-2030,

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que ce contrat a pour objet la réalisation des opérations suivantes retenues comme potentiellement éligibles compte tenu de la nature des travaux prévus et du calendrier de réalisation, pour un montant total des travaux de 2 692 999 € :

- 1) « L'aménagement de l'Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises (IPHE) de la CAMVS » pour 1 305 300 € HT
- 2) Le « Programme de requalification de la rue des Trois Tilleuls à Vaux Le Pénil » pour 1 387 699 € HT ;

CONSIDERANT que le plafond de dotation globale du contrat est fixé à 1 M€ pour le bénéficiaire, la CAMVS, et que la participation régionale peut représenter jusqu'à 50 % du coût de chaque opération ;

CONSIDERANT que le contrat prend effet à compter de son approbation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France et prend fin lorsque l'ensemble des opérations inscrites ayant fait l'objet d'une convention de réalisation ont été soldées ;

CONSIDERANT que les deux opérations prévues au programme prévisionnel du contrat doivent être présentées, pour affectation de la subvention de chacune des opérations, à la commission permanente du Conseil régional au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la Région, et que ce délai peut être prorogé par voie d'avenant ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme des opérations susmentionnées et décide de programmer ces opérations pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération
- sur le plan de financement annexé
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication

SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional,

VALIDE le principe de signature de tout contrat ou convention nécessaire à cet effet,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64874-DE-1-1

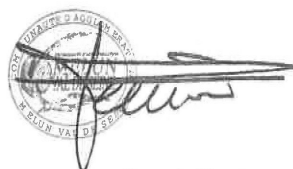
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.9.207

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIERE ECOLE, DU RU DE LA MARE AUX EVEES, ET DE LEURS AFFLUENTS (SEMEA)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-7 et L.5711-1,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

VU l'arrêté interdépartemental 2017/DRCL/BCCCL/103 en date du 14 décembre 2017 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du « syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et Affluents » et du « Syndicat intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du ru de la Mare-aux-Evées et de ses affluents »,

VU la délibération 2018.2.9.13 du Conseil Communautaire du 5 février 2018 approuvant le périmètre et les statuts du syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents (SEMEA),

VU l'arrêté interdépartemental DRCL/BLI/38 en date du 6 septembre 2018 portant création du syndicat mixte des bassins versant de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées, et de leurs Affluents (SEMEA),

VU la délibération n°2026-021 du 29 juin 2026 du conseil syndical du SEMEA relative à la modification des statuts du SEMEA,

VU le projet de statut intégrant les modifications statutaires du SEMEA,

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que le SEMEA souhaite remplacer la composition actuelle de ses élus, par commune du territoire, de deux délégués titulaires et un délégué suppléant par un délégué titulaire et deux délégués suppléants dont l'objectif étant de faciliter l'atteinte du quorum et de sécuriser le fonctionnement du syndicat,

CONSIDERANT que la CAMVS, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification envisagée,

CONSIDERANT que sans délibération dans ce délai, la décision de la CAMVS est réputée favorable,

Après avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts du SEMEA telle que présentée en annexe.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65003-DE-1-1

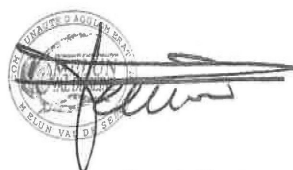
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.10.208

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2025 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE BOISSISE-LA-BERTRAND, DAMMARIE-LES-LYS, MELUN, LIVRY-SUR-SEINE, VAUX-LE-PENIL, MAINCY, SAINT-GERMAIN-LAXIS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, son article L.1411-3 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable de la commune de Boissise-la-Bertrand signé le 14 juin 2013 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable des communes de Melun et Dammarie-lès-Lys signé le 10 mars 2014 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable de la commune de Livry-sur-Seine signé le 29 juillet 2013 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable de la commune de Maincy signé 28 décembre 2010 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Germain-Laxis signé le 15 décembre 2016 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable de la commune de Vaux-le-Pénil signé le 17 décembre 2013 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT les rapports annuels portant sur l'année 2024 de la Société des Eaux de Melun, délégataire de service public, transmis à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour les communes de Boissise-la-Bertrand, Dammarie-lès-Lys / Melun, Livry-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Maincy et Saint-Germain-Laxis ;

CONSIDERANT les rapports annuels transmis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, joints en annexe ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports annuels du délégataire du service public d'eau potable pour l'année 2025 comme suit

- la Société des Eaux de Melun pour les communes de
 - Boissise-la-Bertrand,
 - Saint-Germain-Laxis,
 - Dammarie-lès-Lys / Melun,
 - Livry-sur-Seine,
 - Maincy,
 - Vaux-le-Pénil.

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64916-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.11.209

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2025 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE BOISSETTES, BOISSISE-LE-ROI, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, PRINGY, VILLIERS-EN-BIERE, LE MEE-SUR-SEINE, LIMOGES-FOURCHES, LISSY, LA ROCHETTE, RUBELLES, VOISENON, MONTEREAU-SUR-LE-JARD, LIVRY-SUR-SEINE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, son article L.1411-3 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable des communes de Limoges-Fourches et Lissy signé le 15 août 2018 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable des communes de La Rochette, Rubelles, Voisenon, Montereau-sur-Le-Jard, Livry-sur-Seine, Vaux-le-Pénit, Maincy, Lissy et Limoges-Fourches signé le 14 décembre 2023 ;

VU le contrat d'affermage du service d'eau potable des communes de Boissettes, Boissise-La-Bertrand, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière signé le 16 décembre 2024 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT les rapports annuels portant sur l'année 2025 de la société SUEZ Eau France, délégataire de service public, transmis à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour les communes de Boissettes, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière, Limoges-Fourches et Lissy, La Rochette, Rubelles, Voisenon, Montereau-sur-Le-Jard, Livry-sur-Seine ;

CONSIDERANT les rapports annuels transmis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, joints en annexe ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports annuels du délégataire du service public d'eau potable pour l'année 2025 comme suit

- La société SUEZ Eau France pour les communes de :
 - Boissettes,
 - Boissise-le-Roi,
 - Saint-Fargeau-Ponthierry,
 - Pringy,
 - Villiers-en-Bière
 - Le Mée-sur-Seine,
 - Limoges-Fourches et Lissy,
 - La Rochette
 - Rubelles
 - Voisenon
 - Montereau-sur-Le-Jard
 - Livry-sur-Seine

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64915-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.12.210

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU SEDIF SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SEINE-PORT POUR
L'ANNÉE 2025**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L.1413-1 et L.2224-5 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, notamment, en matière d'Eau Potable ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence en eau potable, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a délégué au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France sa maîtrise d'ouvrage des réseaux publics et ouvrages publics de stockage d'eau potable sur la commune de Seine-Port ;

CONSIDERANT que, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers » ;

CONSIDERANT le rapport annuel 2025 du délégataire transmis au SEDIF pour la commune de Seine-Port ;

CONSIDERANT que le rapport annuel 2025 du SEDIF regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'eau potable de la commune de Seine-Port ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 du délégataire,

EMET un avis favorable au rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du SEDIF pour l'année 2025.

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64914-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.13.211

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA CAMVS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2025**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière d'Eau Potable ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence en Eau potable, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage direct des réseaux publics et ouvrages publics de stockage d'eau potable sur les communes qui composent la CAMVS hors Seine-Port ;

- Les réseaux publics et ouvrages publics d'eau potable des communes Boissettes, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière, Lissy, Limoges-Fourches, La Rochette, Rubelles, Voisenon, Montereau-sur-Le-Jard et Livry-sur-Seine sont confiés par Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ Eau France,
- Les réseaux publics et ouvrages publics d'eau potable des communes de Boissise-la-Bertrand, Dammarie-lès-Lys, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Livry-sur-Seine, Maincy, Saint-Germain-Laxis et Vaux-le-Pénil, sont confiés par Délégation de Service Public (DSP) à VEOLIA Eau,

CONSIDERANT que, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers » ;

CONSIDERANT que le rapport annuel 2025 regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'eau potable du territoire de la CAMVS ;

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au rapport annuel (ci-annexé) de la CAMVS sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2025.

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64913-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Melun is partially visible, with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MELUN" and "MELUN VAL D'YERRE" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.14.212

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : ADHESION POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE DU 2EME CONTRAT DE TERRITOIRE CHAMPIGNY 2026-2029

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) Champigny 2020-2025, signé le 3 juin 2020 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que plus de 96% des prélèvements en eau de l'Agglomération ont été réalisés dans la nappe de Champigny en 2024 ;

CONSIDERANT que le territoire de l'Agglomération fait partie intégrante du périmètre du CTEC ;

CONSIDERANT que le CTEC a un volet dédié à la Fosse de Melun et Basse vallée de l'Yerres dont les forages de Boissise-la-Bertrand y sont déjà inclus ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Contrat de Territoire Eau et Climat Champigny, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 4 ans,

APPROUVE la participation financièrement à hauteur de 7 591 € HT par an pour les actions du CTEC,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents s'y rapportant, et, notamment, la convention pluriannuelle de subventionnement entre AQUI'Brie et la CAMVS pour la protection de la ressource en eau (projet ci-annexé).

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-63805A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.15.213

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2025 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BOISSETTES, BOISSISSE-LA-
BERTRAND, BOISSISSE-LE-ROI, DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE
MEE-SUR-SEINE, LIMOGES-FOURCHES, LISSY, LIVRY-SUR-SEINE,
MAINCY, MELUN, MONTEREAU-SUR-LE JARD, RUBELLES, PRINGY,
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, SAINT-GERMAIN-LAXIS, SEINE-PORT,
VAUX-LE-PENIL, VILLIERS-EN-BIERE, VOISENON**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le contrat de concession pour l'exploitation des réseaux publics d'assainissement des communes de Boissettes, Boissise-La-Bertrand, Boissise-Le-Roi, Dammarie-Les-Lys, La Rochette, Le Mée-Sur-Seine, Limoges-Fourches, Lissy, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-Sur-Le-Jard, Rubelles, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-Le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon signé par la CAMVS le 14 décembre 2023 pour une durée de 8 ans ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT les rapports annuels portant sur l'année 2025 de la société VEOLIA, Déléataire de Service Public, transmis à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT les rapports annuels transmis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, joints en annexe ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports annuels du Déléataire du Service Public pour l'exploitation des réseaux et ouvrages publics d'Assainissement pour l'année 2025, la société Véolia par un contrat de concession d'une durée de 8 ans pour les communes de :

- Boissettes,
- Boissise-La-Bertrand,
- Boissise-Le-Roi,
- Dammarie-Les-Lys,
- La Rochette,
- Le Mée-Sur-Seine,
- Limoges-Fourches
- Lissy
- Livry-sur-Seine,
- Maincy,
- Melun,
- Montereau-Sur-Le-Jard,
- Pringy
- Rubelles,
- Saint-Fargeau-Ponthierry
- Saint-Germain-Laxis,
- Seine-Port
- Vaux-Le-Pénil,
- Villiers-en-Bière,
- Voisenon,

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64912-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Melun is partially visible, with the text "COMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MELUN" and "MELUN VAINC SEULEMENT". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.16.214

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Leïla ADLIMI a donné pouvoir à Géraldine GENTRIC, Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neïma TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière Assainissement ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage de plusieurs systèmes d'assainissement ; que les systèmes d'assainissement regroupent les communes de l'agglomération centrale : Boissettes Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Melun, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Lissy, Limoges-Fourches, Livry-sur-Seine, Maincy, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon, confiés par Délégation de Service Public (DSP) à VEOLIA EAU depuis le 01/01/2024 pour une durée de 8 ans ;

RAPPELANT que l'exercice de cette compétence implique l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

CONSIDERANT que, l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers » ;

CONSIDERANT que le rapport annuel 2025 regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'assainissement pour tous ces systèmes d'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (ci-annexé).

Adoptée à la majorité, avec 64 voix Pour, 2 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64911-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Melun is partially visible, with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MELUN" and "MELUN VAL D'YERRE" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.17.215

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU les articles 1520 et suivants du Code Général des Impôts, et notamment son article 1521-II précisant que sont exonérés les usines, les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'État, les Départements, les Communes et les Établissements Publics, scientifique, d'enseignement et d'assistance affectés à un service public ;

VU les articles 1521-III 1 et 1521-III 2bis et 3 du Code Général des impôts ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la possibilité d'exonérer de la TEOM les entreprises n'utilisant pas le service public d'enlèvement et d'élimination des déchets et celles ayant signé une convention de redevance spéciale avec le SMITOM LOMBRIC, qui fixe le montant en fonction du service rendu ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2027 les entreprises n'utilisant pas le service public d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères (voir liste n°1 « Service Privé » ci-jointe) ainsi que les entreprises ayant signé une convention de redevance spéciale (voir liste n°2 « Convention SMITOM LOMBRIC : DIB » ci-jointe).

DIT que les activités de la liste n°1 « Service privé » devront se soumettre à tous contrôles décidés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine afin de vérifier qu'elles ne font pas appel, en aucune manière, au service intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères et qu'elles respectent les conditions d'hygiène liées au stockage des déchets.

DIT que les activités de la liste n°1 « Service Privé » devront justifier, par tous moyens, auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du recours à un service privé d'enlèvement des ordures ménagères.

PRECISE que l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'est valable que pour une année.

Adoptée à l'unanimité, avec 64 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65000-DE-1-1

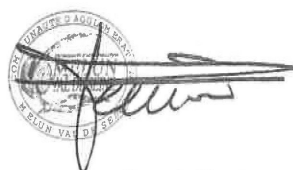
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

Nom-Producteur
CLINIQUE DES 3 SOLEILS
CLINIQUE DES 3 SOLEILS
CLINIQUE DES 3 SOLEILS
CLINIQUE DES 3 SOLEILS
CARREFOUR
AFUL LACARTONNERIE c/oFIG BDM
SAS SIE CLINIQUE SAINT-JEAN L'ERMITAGE
DAM'DIS (station service)
DAM DIS HYPERMARCHE
DAMMARIE PIECES AUTO
GUINDOT
JARDILAND
LABORATOIRES GALENIQUES VERNIN
LAMARQUE LOUSI ALLIANZ
ETABLISSEMENT MONCASSIN
NORAUTO
KANOPEE SASU - QUICK OLYS BURGER SARL
TOURRET SA
TRUCKING AUTO COMPANY
BRICOMAN
COMMISSARIAT DE DAMMARIE LES LYs
FITMAT TP
FIMAT - TP
DARCHE GROS
ENVIROMAT
ALTI ELEC-2STD
SNCF
LOISIRS PLUS
JARDIN DE France
RESID France
CARGLASS
CARREFOUR MARKET
MARKA MARKET(CARREFOUR MARKET)
CASTORAMA
LAPEYRE

SA MARINELLI CONFORAMA
MC DONALDS
AXA CHICHEPORTICHE-LE GDOFF-NEUSE
SA CLINIQUE LES FONTAINES
SYNDICAT MIXE DU PÔLE D'ACTIVITÉ DE VILLAROCHE
ROUTES ET CHANTIERS MODERNES
ROUTES ET CHANTIERS MODERNES
EIFPAGE ENERGIE IDF
EIFPAGE ENERGIE IDF
BUFFAPONT SAS
BETON BATIR SUD FRANCLIEU
CARREFOUR MARKET
McDonald's France
CPAM
CPAM
CPAM
ENVIREC
AUCHAN SUPERMARCHÉ
SORBAT 77
Société BDE
COCKTAIL SCANDINAVE
SCANDIPROJECT
TRUFFAUT
TOURRET SA
BREMSTAR
CASITA
EBENISTERIE DAGORN
CANTILLON TECH
MAISON DE RETRAITE (EHPAD) LE GRAND PAVOIS
SNC LIDL
SNC LIDL
SNC LIDL
SNC LIDL
CENTRE DE TRANSMISSION MARINE DE SAINT-ASSISE 77240 SEINE-PORT
BRICO DEPOT
MECALAC IDF SAS
SA SAVIGNY-ETC SAVIGNY&C
SCI MALTERRE
TRANS ET CO
UTOPIHA

SARL VAUX - NOZ
GARAGE EUROMASTER
DECATHLON
CARREFOUR VILLIERS EN BIERE
SARL CATTELAN Menuiserie
Serge BERNARD - MERCERIE BONNETERIE
SAS GIFI 48
Safran Aircraft Engines
SCI LA FONTAINE DU LYS
AFUL KLEPIERRE
Safran Aircraft Engines
VAUX
CV IMMO
SAS COSMIR INTERMARCHÉ
ASSOCIATION PAMI
ATON
Chauffacilm Service Sarl
METRO France
CPI GLOBAL
SCI BD
SCI IMMOBILIERE BDZ
SAS VAUX DISTRIBUTION
VETIR SAS (GEMO)
Clinique les Fontaines

[illegible]

ASSOCIATION AFRIS PARIS PARMENTIER IRTS PARIS ILE DE France
APF FRANCE HANCICAP ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
ASSOCIATION EMPREINTES SUD-VAUX LE PENIL
AU FORUM DU BATIMENT - SCI YGRA
AUTOMOBILES CDR PEUGEOT
AVITECH
BANQUE DE France
BASIC FIT
BDM - ZAC DE LA MARE AUX LOUPS
BEATO JEAN LUC CHARCUTIER TRAITEUR
BERARD AUTOMOBILE-RENAULT
BERCAUVERRE
BISTRO DE LA GRANDE MAISON
BOUCHERIE DE L'EGLISE
BOUCHERIE DVH
BOULANGERIE BREAD & BIO
BOULANGERIE BREAD & BIO GREEN
BOULANGERIE DES DRUIDES
BOULANGERIE D'LYS
BOULANGERIE DU MOUSTIER
SAJJ BOULANGERIE FIRMIN
LA MIE CALINE SARL MSO
BOULANGERIE MARIE BLACHERE
BOULANGERIE MARIE BLACHERE
BOULANGERIE O'DELICES - MALICIA
BOX A LA CARTE
BRASSERIE DE LA FONTAINE
BRED BANQUE POPULAIRE

Bridge Résidence	
PB 77 BUREAU VALLEE	
Cabinet de notaires SCP GUENOT	
CABINET DENTAIRE GAMBETTA	
CABINET FIDELIANCE	
CABINET MEDICAL SCM AKAKIA	
Cabinet Notarial Laroche et Associés	
CAF DE SEINE-ET-MARNE	2
CAISSE DES Français DE L'ETRANGER77950	
CAMPING LA BELLE ETOILE	
CAMVS	
CAMVS "LES ATELIERS DU MILLENAIRE"	
CAMVS UNIVERSITE	6 0
CAMVS_HOTEL DES ARTISANS	7
CARGLASS	
CARREFOUR CITY - DAMIER	
CARREFOUR MARKET_Site VLP	
CASTORAMA MELUN	
Centre commercial la Plaine du Lys (Les Jardins du Lys)	
CENTRE DE SEMI-LIBERTE	
CERCLE MIXTE gendarmerie nationale	
CGED	5
CHADAPAUX	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF	
CHARCUTERIE L'ABBAYE	
CHIN MUDRA	
CIAMT SANTE AU TRAVAIL	
CINEMA LES VARIETES	
CITE ADMINISTRATIVE DE MELUN	

CLINIQUE VETERINAIRES BAILLY	
CLINIQUE VETERINAIRE DU LYS	
CMA 77 IMA VAL DE SEINE	
CMCAS DE SEINE ET MARNE	
COLLEGE NAZARETH - La Salle	
COLLEGE ELSA TRIOLET	
COLLEGE FRANOIS VILLON	
COLLEGE FREDERIC CHOPIN	
COLLEGE GEORGE POLITZER	
COLLEGE JACQUES AMYOT	
COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	
COLLEGE LA MARE AU CHAMPS	
COLLEGE LES CAPUCINS	
COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE	
COLLEGE ROBERT DOISNEAU	
SARL PARKHOTEL	
CP77 PRINGY	
CPAM SITE DE MELUN	
CPAM SITE DU MEE SUR SEINE	
CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	
CREMATORIUM SUD 77	
CROUS MELUN	
DAMSPORT INTERSPORT	
DDFIP Chamblain	
DDT 77	28
DEMEFFICACE LE DEMENAGEMENT	
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE (Site Paerie) N° BC E2866941	
DFFIP Thiers	

DIESEL ELECTRICITE SERVICES	
DOMITYS LA COURTINE	
EBENE ET TRADITION	
ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE - EOGN	
ECOLE MONTESSORI DE MELUN VAUX LE PENIL	
ECOLE SAINTE MARIE	
EDITIONS GERARD COTTREAU	
EHPAD EDME PORTA	
EIFFAGE CONSTRUCTION Site de Dammarie les lys	
EIFFAGE CONSTRUCTION Site de Vaux le pénil	
ELEPHANT BLEU SARL LA FONTAINE DES USELLES	
EPALIA	
EQUALIS - LA ROSE DES VENTS	
ESAT APM	
ESPACE BTP	
ESTALU	
EURL AUTO MELUN SENART GARAGE CITROEN	
EURO CLEAN SERVICES	ZA
FAM LES PRES NEUFS LES AMIS DE GERMENOY	
FERTIBERIA France	
FIDUCIAL EXPERTISE	
FITNESS PARK	
FIVE PIZZA ORIGINAL	
FM LE FROID MELUNAI	
FONCIA AMYOT GILLET	
FONCIA AMYOT GILLET	
Fondation ELLEN POIDATZ	
FOUSSIER QUINCAILLERIE-SAS	

FSM
FUNECAP IDF - SEINE ET MARNE FUNERAIRE - ROC ECLERC
GARAGE DES BORDES
GARAGE DES DEUX ROUTES
GARAGE DES VIVES EAUX
GARAGE DU BEL AIR
GENNARO AUTOMOBILES / PONTIERRY AUTOMOBILES
GDLS GARAGE DE LA SEINE
GIGAFIT AJ FITNESS
GLACES ET MIROIR
GRETA SEINE ET MARNE
SDC GRUBER FONTENOY IMMOBILIER
GUILBERT SARL
H CENTER
HALTE DES PETITS
HOPITAL DE JOUR PEDOPSYCHIATRIQUE
HOTEL DES ENTREPRISES SCI ADELBARAN
MAISON DES VENTES VOLONTAIRES JAKOBOWICZ & ASSOCIES
HOTEL IBIS STYLES - PME HOTELLERIE IDF
HOTEL LATOURELLE
HOTEL RESTAURANT CAMPANILE
HOTEL 77 RUBELLES CONFOTEL
HOWDENS CUISINE
HYDROGYM Enseigne PacifiClub
IFSI
SOCIETE ANORA ANCIENNEMENT ILE AUX FLEURS
IME L'ENVOLEE

MM CONNECT	
INSTITUTION SAINTE MARIE	
INSTIUTION JEANNE D'ARC	
INTERMARCHE	
INTERMARCHE VAUX DISTRIBUTION	
IONBOND France	
IRM VAL DE SEINE-GCS IMSP77	
ISEO France	
JARDIN FLEURI	
JPB SYSTEME	
JPC AUTOMOBILES	
KOMPAN	
LA CITADELLE HOTEL LE GRAND MONARQUE	
LA MAISON DU VAL DE SEINE	
LA NATURELLE 77	
La Parisienne Logistique 77	35
LA POSTE DAMMARIE LES LYS	
LA POSTE LE MEE SUR SEINE	
LA POSTE MELUN	
LA POSTE SAINT FARGEAU PONTIERRY	
LA TABLE SAINT JUST	
LA TERRASSE PAPA GRILL	
LABORATOIRE D'ESSAIS DE MONTEREAU	
LBA - RESIDENCE LUCIE ET EDGAR FAURE	
LCL	
LE BISTRO Français	
LE COMPTOIR DES MARCHES	Ma
LE P'TIT NID DOUX	

LES COTTAGES DE France	
LES PLAISIRS PARISIENS	
LES JARDINS D IROISE	
LES JARDINS D ARCADIE	
LES VIANDES DU LYS	
LOKAKASE	
AUTOCARS LOSAY	
LPCR GROUPE MELUN L'AQUARELLE	
LUMINAIRE METAL UNION	
L'USINE	
LYCEE BENJAMIN FRANKLIN	
LYCEE GEORGE SAND	
LYCEE JACQUES AMYOT	
LYCEE LEONARD DE VINCI	
LYCEE POLYVALENT JOLIO CURIE	1
LYCEE SIMONE SIGNORET	
MAIRIE DE BOISSETTES	
MAIRIE DE BOISSISE LA BERTRAND	
MAIRIE DE BOISSISE LE ROI	
MAIRIE DE DAMMARIE LES LYS	
MAIRIE DE LA ROCHETTE	
MAIRIE DE LE MEE SUR SEINE	
MAIRIE DE LIVRY SUR SEINE	
MAIRIE DE MAINCY	
MAIRIE DE MELUN	
MAIRIE DE MONTEREAU SUR LE JARD	
MAIRIE DE PRINGY	
MAIRIE DE RUBELLES	

MAIRIE DE SAINT GERMAIN LAXIS	
MAIRIE DE SEINE PORT	
MAIRIE DE VAUX LE PENIL	
MAIRIE DE VOISENON	
Mairie Saint Fargeau Ponthierry	
MAISON DU BTP 77	
Maison Médicale de l'Almont	
MAISON ROMY	
MARIONNAUD ESPACES	
MATATIE	
MAZE	
MCSA SET	1
MEDIBIOLAB-MELUN	
MEDIBIOLAB-SFPT	
MEDISANTE	
MELDO CUSINES AVIVA	
MELUN HYDRAULIQUE	
MELUN IMPRESSIONS	
MENUISERIE DE LA BRIE	
MERCURE-DPS MARKET	
MESANGE	
MOLD TECH SARL	2
MONDIAL AUDIT CABINET JEAN MARTIN	
MONDIAL AUDIT EUROP CONTRÔLE	
MONDIAL PARE-BRISE	
Mobile Radio Technologie	
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'IDF	
MUTUELLE VIASANTE	

OFII	
OGEC SAINT ASPAIS	
OGF	
OGP Groupe	
OPH 77	1
ORANGE BUREAUX	
ORANGE CHÂTEAU	
ORANGE MELUN	
PAIERIE DEPARTEMENTALE-DGFIP	
PETIT JOUR PARIS	
PHARMACIE DE LA ROCHETTE	
PHARMACIE DE L'ABBAYE-FITOUSSI	
PHARMACIE DES BORDES	
PHOTOSPACE	
PIMKIE	
PIZZA HUT	
POISSONERIE CAROLE	
POLE EMPLOI	
POLE SERVICES MONTAIGU (Gérance par le FSM)	
POMPES FUNEBRES DE LA BRIE	
PREFECTURE	
PUBLICITE BENOIST	
REGION GENDARMERIE Site avenue de Corbeil	
REGION GENDARMERIE Site André Malraux	
RELAIS TOTAL ACCESS	
RELAY France SNC MAGASIN HUBIZ	
RESIDENCE LE VILLAGE - GROUPE ORPEA	

RESIDENCE MALKA ORPEA
RESTAURANT INTERADMINISTRATIF DE LA CITE ADMINISTRATIVE
RESTAURANT ISTANBUL SARL BOR
RESTAURANT LA BODEGA
RESTAURANT LA PISCINE
Restaurant le Pressoir
RESTAURANT LE ROYAL
Restaurant LES GRILLADES DE SEINE
RESTAURANT MAJESTIC FOOD
RESTAURANT TOKYO
REXEL France
RGDH
RINER CAR WASH SOLUTION
ROLESCO
S2A O'TACOS
SARL FLORALYS
SAS ANGY
SAS EFICIO
SAS LA MAISON H
SAS PAILLE
SAS POLY91
SC DBM
SCI ENA 2
SCI GYNESIS (cabinet médical)
SCI MARJORIC
SCI MEDICO DENTAIRE JMD
SCI METAL IMMO
SCI SILENT-KEY

SCM MSPU LE MEE SUR SEINE
SDBX France
SDC GALLIENI
SDIS 77 DAMMARIE LES LYS
SDIS 77 VAUX LE PENIL
SDIS 77 SAINT FARGEAU PONTIERRY
SEH I MELUN HOTEL IBIS
SEREC
SNAVEB
SNCF GARE LE MEE SUR SEINE
SNCF GARE PONTIERRY-PRINGY
SNCF ALBERT MOREAU
SNCF GALLIENI
SNCF INDUSTRIE
SO BIO ET C BON
SOBECA
SOCIETE DES EAUX DE MELUN (Site de VLP)
SOCIETE DES EAUX DE MELUN (site Boissise la Bertrand)
SOCIETE NOUVELLE CASAGRANDE
SOCIETE NOUVELLE CONTREJOUR
SODARES (Mac Donald's)
SONEPAR CONNECT
SOTRASIGN
SPEEDY France
SPEEDY garage
SPIP Dammarie Les Lys
SPIP La Rochette
STATION D'EPURATION DES EAUX DE MELUN

STIL	
SUPERMARCHE ASIATIQUE XIONG	
SUSHI MAIKO & WOK	
SYNDICAT DE COPROPRIETE DU CENTRE BTP	
TERRA GESTION	
TIMOTION EUROPE	
TLM77 SASU	
TOP INDUSTRIE	
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MELUN	
TROIS MOULINS HABITAT	
UDAF	
UNION DES FEDERATIONS ADVENTISTE - UFA	
UNIOR France	
UNIVERSITE GALIENI	
UPROMI	
URSSAF ILE DE France	
WURTH France	
ZOLPAN	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.18.216

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLEY, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AUTOROUTE A6 PRESENTE PAR APPR -
DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, MISE EN
COMPATIBILITE, AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - AVIS DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, ses dispositions relatives à l'évaluation environnementale, à l'enquête publique et à l'autorisation environnementale et notamment, ses articles L.181.10 et R.181-18 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses dispositions relatives à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;

VU le décret n°2023-43 du 30 janvier 2023 approuvant le dix-neuvième avenant à la convention passée entre l'État et la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le courrier de Madame la Préfète de l'Essonne en date du 11 août 2026 sollicitant l'avis de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le dossier de saisine soumis à avis des Conseils Municipaux ainsi que ceux des autres collectivités concernées par le projet notamment au regard des incidences environnementales de celui-ci sur leur territoire ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet porté par APRR concerne l'aménagement de l'autoroute A6 entre la RN104 à Lisses et la RN37 à Cély ainsi que de sections de la RN337 et de la RN37 ;

CONSIDÉRANT que le projet représente un investissement d'environ 170 M€ HT financé par APRR et vise à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements, à favoriser les transports collectifs et à remettre à niveau l'infrastructure existante sur le plan environnemental et patrimonial ;

CONSIDÉRANT que Saint-Fargeau-Ponthierry est la seule commune membre de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine directement traversée par la section d'A6 concernée ;

CONSIDÉRANT que les principaux aménagements de capacité et la voie réservée aux transports collectifs (VRTC) sont situés au nord du territoire communautaire, entre la RN104 et la RN337 ;

CONSIDÉRANT néanmoins que l'amélioration de la fluidité de l'A6 est susceptible de contribuer à la fiabilisation des déplacements des habitants et des acteurs économiques de Melun Val de Seine vers le nord de l'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT que la création du pôle d'échanges multimodal de Villabé/Lisses et de la voie réservée aux transports collectifs présente un intérêt potentiel pour les habitants du sud de la Seine-et-Marne, sous réserve de la mise en place par Île-de-France Mobilités de services permettant à ces derniers d'en bénéficier effectivement, à l'instar de la ligne de cars express Fontainebleau-Évry ;

CONSIDÉRANT que, sur la section sud du projet, et notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry, les travaux concernent principalement la remise à niveau patrimoniale, environnementale, hydraulique et de sécurité de l'infrastructure existante ;

CONSIDÉRANT que cette partie du projet n'entraîne pas d'augmentation significative des surfaces imperméabilisées et que des dispositifs d'écroulement sont prévus aux exutoires superficiels afin de ne pas aggraver les conditions d'écoulement existantes ;

CONSIDÉRANT que le bassin versant de l'École présente une forte sensibilité au risque d'inondation, les épisodes de 2016 et 2024 ayant notamment affecté le quartier de Moulignon et le rond-point du Grand Chemin à Saint-Fargeau-Ponthierry ;

CONSIDÉRANT que le ru d'Auvernaux et la rivière École sont identifiés dans le dossier comme des exutoires présentant une très forte sensibilité au risque d'inondation ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit une remise à niveau substantielle du système d'assainissement autoroutier comprenant 42 dispositifs de contrôle et de traitement des eaux pluviales, ainsi que la suppression d'un nombre important de rejets directs, de rejets diffus et de points d'infiltration existants ;

CONSIDÉRANT que les dispositifs projetés sont conçus afin de réguler les débits rejetés et d'assurer la neutralité hydraulique jusqu'à l'occurrence trentennale ;

CONSIDÉRANT que le dossier indique la compatibilité du bassin multifonctions prévu au droit du ru d'Auvernaux avec le projet indépendant de zone d'expansion de crue du SEMEA, mais qu'il conviendra de confirmer cette compatibilité au stade des études définitives afin de préserver la fonctionnalité des dispositifs de prévention des inondations ;

CONSIDÉRANT que le projet affecte à l'échelle globale environ 8,2 hectares de zones humides en emprises définitives ou provisoires, ce qui justifie une vigilance particulière quant à la mise en œuvre effective des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi de la qualité de l'Essonne, du ru d'Auvernaux, du ru de la Grande Vidange et de la rivière École est prévu aux échéances N+1, N+2, N+3 et N+5 après la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la phase travaux nécessite une vigilance particulière concernant les circulations locales, les activités agricoles, les réseaux de drainage, les nuisances et la préservation des voiries ;

CONSIDÉRANT, au regard de l'ensemble de ces éléments, que les avantages attendus du projet apparaissent globalement supérieurs à ses inconvénients pour le territoire communautaire, sous réserve d'une prise en compte effective des observations formulées par la Communauté d'Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

ÉMET un avis favorable au projet d'aménagement de l'autoroute A6 entre la RN104 et la RN37 ;

DEMANDE la prise en compte des observations et demandes formulées ci-après ;

ARTICLE 2

En matière de mobilités

DEMANDE que l'État, APRR et Île-de-France Mobilités veillent à ce que la voie réservée aux transports collectifs et le pôle d'échanges multimodal de Villabé/Lisses puissent effectivement contribuer à l'amélioration des déplacements des habitants du sud de la Seine-et-Marne ;

La Communauté d'Agglomération pourrait notamment être associée à de futures réflexions concernant les services susceptibles d'emprunter ces infrastructures et leur articulation avec le réseau de transports collectifs desservant le Grand Melun.

En matière de circulation

DEMANDE qu'un suivi des trafics soit organisé après la mise en service du projet, tant sur l'A6 que sur les principales voiries secondaires intéressant le territoire communautaire, afin de mesurer les gains de fluidité et d'identifier d'éventuels reports de circulation indésirables ;

En matière de gestion des eaux et de prévention des inondations

RELÈVE la forte sensibilité hydraulique du bassin versant de l'École, et notamment du ru d'Auvernaux, au regard des épisodes d'inondation déjà constatés à Saint-Fargeau-Ponthierry ;

PREND ACTE de la remise à niveau complète du système d'assainissement autoroutier, de la suppression de nombreux rejets directs ou diffus existants et de la mise en œuvre de dispositifs de traitement, de confinement et d'écêtement ;

DEMANDE que les performances hydrauliques annoncées dans le dossier soient conservées dans les études de conception définitive et vérifiées après la mise en service, notamment à l'occasion des épisodes pluviométriques importants ;

En matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et notamment, d'articulation avec les projets du SEMEA

PREND ACTE de la compatibilité annoncée entre certains ouvrages d'assainissement autoroutier et le projet de zone d'expansion de crue porté par le SEMEA ;

DEMANDE que cette compatibilité soit confirmée et formalisée avant la réalisation des travaux, notamment au regard :

- de la réduction de l'emplacement réservé n°12 du PLU de Saint-Fargeau-Ponthierry ;
- des capacités de stockage nécessaires ;
- du fonctionnement hydraulique des ouvrages en période de crue ;
- de l'absence d'incidence défavorable sur les dispositifs de prévention des inondations portés par le SEMEA.

DEMANDE que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry soient destinataires des résultats des suivis de qualité des eaux réalisés après la mise en service, notamment sur le ru d'Auvernaux, le ru de la Grande Vidange et la rivière École aux échéances N+1, N+2, N+3 et N+5 ;

DEMANDE également qu'elles soient informées des incidents ou événements exceptionnels susceptibles d'avoir une incidence significative sur les milieux aquatiques du bassin versant ;

En matière de milieux naturels et de zones humides

PREND ACTE des mesures d'évitement et de réduction prévues par le projet mais souligne l'importance des surfaces de zones humides affectées à l'échelle globale de l'opération ;

DEMANDE en conséquence que l'intégralité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues dans le cadre de l'autorisation environnementale soit effectivement mise en œuvre et fasse l'objet d'un suivi permettant de vérifier dans la durée leur fonctionnalité écologique ;

En matière agricole

DEMANDE que soient garantis pendant toute la durée des travaux :

- le maintien des accès aux parcelles agricoles ;
- la continuité des circulations agricoles ;
- la préservation ou le rétablissement des réseaux de drainage et d'irrigation ;

- la remise en état des sols et des emprises après chantier.

En matière de chantier

DEMANDE qu'un plan de circulation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux soit établi en concertation avec la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry et la Communauté d'Agglomération ; ce plan visera à limiter les circulations de chantier sur les voiries locales, les nuisances pour les habitants et les activités riveraines et garantir la remise en état des voiries qui pourraient être dégradées ;

ARTICLE 3

DEMANDE que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry soient associées aux phases ultérieures de mise au point et de suivi du projet pour toutes les dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le territoire communautaire, notamment en matière de déplacements, de gestion des eaux, de prévention des inondations, de chantier et de protection des milieux naturels et agricoles ;

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre le présent avis aux autorités compétentes, à APRR et à tout organisme intéressé par la procédure, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité, avec 69 voix Pour et 1 Abstention

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64973A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.19.217

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : PERMIS DE LOUER - COMMUNE DE LE-MEE-SUR-SEINE - INSTAURATION
DU DISPOSITIF, DELEGATION DE SA MISE EN OEUVRE ET DE SON SUIVI**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement, ses articles L634-1 à L.635-11 ;

VU le décret d'application n°2016-1790 du 19 décembre 2016 définissant les modalités réglementaires d'application de l'autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2022.6.17.116 du 26 septembre 2022 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la possibilité donnée par la loi ALUR pour les EPCI, compétents en matière d'habitat, de définir des secteurs géographiques pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration de mise en location ou d'une autorisation préalable de mise en location ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déléguer la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif aux communes qui en font la demande ;

CONSIDÉRANT que la CAMVS a été sollicitée par la commune de Le Mée-sur-Seine pour l'instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location ;

CONSIDÉRANT que la commune de Le Mée-sur-Seine s'est portée volontaire pour mettre en œuvre et assurer le suivi de ce dispositif sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la loi impose un délai de 6 mois entre la publication de la délibération de la CAMVS et l'application effective du dispositif ;

Après en avoir délibéré,

INSTAURE le régime d'autorisation préalable de mise en location sur la commune de Le Mée-sur-Seine sur les adresses suivantes

Adresses soumises au permis de louer sur la Commune du Mée-sur-Seine	
Quartier	Numéros et noms des voies
Plein-Ciel	120 Allée de Plein-Ciel
Croix-Blanche	678 Avenue du Bir-Hakeim
	73 rue Pierre de Coubertin
Courtilleraies	9, 10, 28, 40, Square Alexis Carrel
	2 et 3, 9 et 10, 14 à 16, 21 et 22, 29 et 30, 36, 40, 50, 54, 63 et 64, 69 et 70, 77 et 78, 80, 86, 92, 100 Rue Pierre Puget
	1 à 5, 9 et 10, 17 et 18, 25 et 26, 29 et 30, 32, 36 à 38, 40, 45 et 46, 53 et 54, 57, 88 et 89, 96 et 97, 100 Rue François Girardon
	9 et 10, 15 et 16, 21, 23 et 24, 31, 35, 40, 43, 47, 51, 55, 58 à 60, 65, 70, 73, 77 à 79,

	84 et 85, 91 et 92, 98 et 99, 104 et 105, 108, 112 et 113 Rue Jean Antoine Houdon
	24, 33, et 46 Rue Robert le Lorrain
	46 rue Emile Antoine Bourdelle
	117 Rue Jean Goujon
	21, 57, 81, 116, Square Auguste Rodin
	35, 47, 55, 73 et 87, Square Sully Prud'homme
	2, 17, 44, 53 Square Frédéric Passy
Village	51, 64 Rue du Lavoir
	361 Rue de la Lyve
	Rue de l'Eglise (toute la voie)
	Rue du Pressoir (toute la voie)
	Rue de la ferme (toute la voie)
	Quai Etienne Lallia (toute la voie)
	Quai des Tilleuls (toute la voie)

DÉCIDE de déléguer à la commune de Le Mée-sur-Seine la mise en œuvre et le suivi du dispositif ;

APPROUVE la mise en application de ce dispositif par la commune de Le Mée-sur-Seine à partir du 1^{er} avril 2027 ;

PRÉCISE que les demandes portant sur les secteurs géographiques retenus sur la commune de Le Mée-sur-Seine devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées physiquement auprès du service Habitat de la Commune de Le Mée-sur-Seine.

Adoptée à l'unanimité, avec 69 voix Pour et 1 Ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65057-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.20.218

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 régissant les délégations de service public ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 septembre 2026 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT les préconisations du rapport ci-annexé présentant les modes de gestion envisageables pour la patinoire ainsi que les caractéristiques principales du service ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du recours à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la patinoire communautaire du 1^{er} juin 2027 au 31 mai 2032 ;

APPROUVE le rapport ci-annexé arrêtant les principales caractéristiques du service public délégué ;

AUTORISE le Président à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L 3120-1 et suivants du Code de la commande publique.

Adoptée à l'unanimité, avec 64 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65101-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.21.219

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLEY, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE
SOUSCRITE PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-
ET-MARNE**

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.827-7 du Code général de la Fonction Publique

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la [loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025](#) publiée au Journal officiel le 23 décembre 2025 transpose dans le Code général de la fonction publique l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du Centre départemental de gestion n° 2022/37 du 27 octobre 2022 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,

VU la convention de participation signée pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la MNT,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026,

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine avec l'assureur Territoria Assurances prend fin le 31 décembre 2026,

CONSIDERANT la concertation et les nombreux échanges avec les représentants du personnel au Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2027.

DECIDE que le contrat souscrit aura un caractère facultatif pour les agents.

SELECTIONNE pour l'ensemble de ses agents le niveau de prestation 2 suivant :

Niveau de prestation 2
90% du TBI+ NBI net+ RI net ⁽¹⁾ + 90% du traitement net de référence

⁽¹⁾TBI : Traitement Indiciaire Brut - NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire - RI : Régime indemnitaire mensuel

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée.

FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 8 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée.

AUTORISE Le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64979-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.22.220

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.827-7 du Code général de la Fonction Publique

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU La [loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025](#) publiée au Journal officiel le 23 décembre 2025 transpose dans le Code général de la fonction publique l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

VU la délibération du Centre départemental de gestion n° 2022/37 du 27 octobre 2022 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Santé »,

VU la convention de participation signée pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la MNT,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026,

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que la convention de participation pour le risque Santé conclue par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine avec l'assureur Territoria Assurances prend fin le 31 décembre 2026,

CONSIDERANT la concertation et les nombreux échanges avec les représentants du personnel au Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT, à compter du 1^{er} janvier 2027,

DIT que le contrat aura un caractère facultatif,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée,

FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de la moitié du montant de la cotisation mensuel de l'agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée,

AUTORISE Le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64981-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Melun is partially visible, with the text "COMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MELUN" and "MELUN VAINC SEULEMENT". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.23.221

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : DELIBERATION PORTANT MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA DIRECTION MUTUALISEE DES
SYSTEMES D'INFORMATION**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, l'article L424-1,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

VU les articles L6221-1 à L6227-12 et D6221-1 à R6227-9 du Code du Travail,

VU la loi n° 92-675 en date du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

VU le décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage,

VU le décret n°2020-478 en date du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n°2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 22 septembre 2026,

VU la saisine du Bureau Communautaire dans sa séance du 17 septembre 2026,

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des étudiants d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un contrat d'apprentissage, dans le cadre de la préparation au diplôme de BTS « Services Informatiques aux Organisations (SIO) » option Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux, pour la période du 1^{er} octobre 2026 jusqu'au 31 août 2028.

DIT que l'apprenti sera affecté à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI).

FIXE la rémunération de l'apprenti en fonction de son âge et du diplôme préparé comme suit :

Service/Direction	Nombre de postes	Diplôme Préparé	Rémunération
DMSI	1	BTS	1 ^{ère} année* - 43% du SMIC (18-20 ans) - 53% du SMIC (21-25 ans) - 100% du SMIC (26 ans et plus) 2 ^{ème} année* - 51% du SMIC (18-20 ans)

			- 61% du SMIC (21-25 ans) - 100% du SMIC (26 ans et plus)
--	--	--	--

* Les majorations de salaire liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.

DIT que la Communauté d'Agglomération prendra en charge les frais de scolarité.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-64975-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.24.222

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN(E)
CHARGE(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2016.1137.219 du 12 décembre 2016 ouvrant l'emploi de directeur(rice) adjoint(e) de l'Université Inter-Ages ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2017.9.43.235 en date du 11 décembre 2017, n°2019.3.36.94 en date du 27 mai 2019, n°2020.4.36.160 en date du 21 septembre 2020, n°2022.6.29.128 en date du 26 septembre 2022, n°2024.8.44.253 en date du 16 décembre 2024 et n°2026.4.35.162 en date du 29 juin 2026 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

VU la délibération n° 2026.4.32.159 du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT l'organisation de l'Université Inter-Ages mise en place depuis 2017 suite au transfert à la communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT une réflexion pour une nouvelle organisation à la suite du départ au 1^{er} janvier 2027 d'un agent de l'équipe de l'Université Inter-Ages ;

CONSIDERANT l'adaptation du poste qui va devenir vacant au 1^{er} janvier 2027 correspondant aux besoins actuels ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser : le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, et la durée hebdomadaire de service ;

CONSIDÉRANT qu'en cas de recherche infructueuse sur ces emplois permanents, ceux-ci peuvent être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent pour exercer les missions de chargé(e) de gestion administrative et comptable ;

Après en avoir délibéré,

SUPPRIME l'emploi de Directrice Adjointe de l'Université Inter-Ages à compter du 1^{er} janvier 2027.

CREE au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2027 un (1) emploi permanent à temps complet de

chargé(e) de gestion administrative et comptable, emploi qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs au grade de rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe de la catégorie hiérarchique B ou au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'Adjoint administratif, d'Adjoint administratif principal de seconde classe ou d'Adjoint administratif principal de première classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi exercera notamment les missions suivantes :

- Gestion administrative, financière et comptable de l'UIA
- Gestion des intervenants
- Organisation et suivi des activités

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

DECIDE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée

L'agent contractuel devra être titulaire au minimum d'un diplôme de Bac à Bac +2 avec une formation en gestion administrative, comptabilité ou gestion de PME-PMI avec une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de la gestion administrative et financière. Une expérience en collectivité locale sur des fonctions similaires (fonctions comptables notamment) est recommandée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou C, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi et du grade de recrutement. Cet emploi bénéficiera des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 64 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65038-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.25.223

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE (E) DE MISSION EMPLOI, INSERTION

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

VU la circulaire du 31 août 2022 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2017.9.43.235 en date du 11 décembre 2017, n°2019.3.36.94 en date du 27 mai 2019, n°2020.4.36.160 en date du 21 septembre 2020, n°2022.6.29.128 en date du 26 septembre 2022, n°2024.8.44.253 en date du 16 décembre 2024 et n°2026.4.35.162 en date du 29 juin 2026 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

VU la délibération du 25 mars 2024 relative à la signature du contrat de ville 2024-2030 ;

VU la délibération n° 2024.2.19.49 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2024 portant création de l'emploi de Coordonnateur de la Cité de l'Emploi ;

VU la délibération n° 2026.4.32.159 du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le contrat de ville Engagement Quartiers 2030 ;

CONSIDÉRANT que l'Etat a décidé de cesser de financer le dispositif Cité de l'Emploi ;

CONSIDÉRANT la mise en place par l'Etat d'un Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) chargé de développer des actions aux échelles infra-départementales ;

CONSIDÉRANT le CLPE 77 en charge notamment de la mise en œuvre le volet « emploi-quartiers » du contrat de ville Engagement Quartiers 2030 dont la présidence est copartagée entre Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDÉRANT la possibilité ouverte par le décret du 27 février 2020 de conclure des contrats de projets ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer l'emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi, insertion lié au Contrat de Ville 2024-2030 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi non permanent dans le grade d'Attaché pour exercer les missions de chargé(e) de mission emploi, insertion à temps complet afin de mener à bien les actions du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 inclus.

Cet agent aura pour missions notamment de :

- Pilotage et animation des axes et actions prioritaires définis dans le contrat de ville
 - Animation et suivi du réseau des partenaires « emploi - quartiers »
 - Montage de projets ou actions collectives répondant à des besoins non pourvus
- Suivi qualitatif, quantitatif, budgétaire et évaluation de l'ensemble des actions

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-24 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Le candidat devra être titulaire d'une formation supérieure en Développement Social Urbain, Sciences Economiques et Sociales, Sciences Politiques, ingénierie de projets et d'une expérience significative d'au moins 3 ans sur des fonctions similaires en collectivité ou structure emploi/insertion.

PRÉCISE que le contrat sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'à la fin prévue de réalisation du projet, soit le 31 décembre 2030.

Le contrat prendra normalement fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération n'a pu être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

PRÉCISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial.

PRÉCISE que la rémunération est fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et ouvrira droit au bénéfice des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65040-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA SEINE" around the perimeter and "MELUN VAL D'YSE" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.26.224

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE
RESPONSABLE DE LA REUSSITE EDUCATIVE ET PERSEVERANCE
SCOLAIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

VU la circulaire du 31 août 2022 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2017.9.43.235 en date du 11 décembre 2017, n°2019.3.36.94 en date du 27 mai 2019, n°2020.4.36.160 en date du 21 septembre 2020, n°2022.6.29.128 en date du 26 septembre 2022, n°2024.8.44.253 en date du 16 décembre 2024 et n°2026.4.35.162 en date du 29 juin 2026 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

VU la délibération du 25 mars 2024 relative à la signature du contrat de ville 2024-2030 ;

VU la délibération n°2024.2.13.43 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2024 portant création de l'emploi de responsable de la responsable de la réussite éducative et persévérance scolaire ;

VU la délibération n°2024.2.13.44 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2024 portant création de l'emploi de coordinateur(rice) de la responsable de la réussite éducative ;

VU la délibération n° 2026.4.32.159 du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le dispositif Cité éducative constitue une priorité de la politique de la ville, réaffirmée comme un enjeu central du Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 signé le 29 mars 2024 sur l'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération pour répondre aux exigences de montée en charge du dispositif, accompagner le fort déploiement des actions de la Cité éducative a créé par délibération du 15 décembre 2025 un emploi non permanent de chargé(e) de projets Cité éducative et projets transversaux ;

CONSIDÉRANT que cette création a modifié certaines missions confiées à l'emploi de responsable de réussite éducative et persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT le départ de l'agent occupant le poste de coordonnateur(rice) de la réussite éducative , pour lequel la communauté d'agglomération n'a pas reçu des candidatures adaptées à ses besoins;

CONSIDÉRANT une nouvelle organisation proposée par les services communautaires pour prendre en compte ses différents éléments de contexte ;

CONSIDÉRANT la possibilité ouverte par le décret du 27 février 2020 de conclure des contrats de projets ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer l'emploi non permanent de la responsable de la réussite éducative et persévérance scolaire lié au Contrat de Ville 2024-2030 en remplacement du poste existant créé par délibération du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi non permanent dans le grade d'Attaché pour exercer les missions de responsable de la réussite éducative et persévérance scolaire à temps complet afin de mener à bien les actions du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 inclus.

Cet agent aura pour missions notamment de :

- Piloter et coordonner le Programme de Réussite Éducative (PRE) ;
- Superviser et accompagner le déploiement du Bus de la réussite ;
- Assurer le suivi des actions en faveur de la persévérance scolaire et de la prévention du décrochage ;
- Encadrer l'équipe dédiée dans le cadre du projet de direction.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-24 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Le candidat devra être titulaire d'une Formation supérieure dans les domaines des politiques publiques, de l'éducation, du développement territorial ou de l'action sociale et/ou d'une expérience confirmée dans le pilotage de dispositifs éducatifs ou de politiques publiques territoriales, et une expérience significative en management d'équipe et en conduite de partenariats institutionnels.

PRÉCISE que le contrat sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'à la fin prévue de réalisation du projet, soit le 31 décembre 2030.

Le contrat prendra normalement fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération n'a pu être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

PRÉCISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial.

PRÉCISE que la rémunération est fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et ouvrira droit au bénéfice des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

ABROGE la délibération n°2024.2.13.43 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2024 portant création de l'emploi de responsable de la réussite éducative et persévérance scolaire à compter du 4 janvier 2027.

ABROGE la délibération n°2024.2.13.44 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2024 portant création de l'emploi de coordinateur(rice) de la responsable de la réussite éducative à compter du 1^{er} janvier 2027.

Adoptée à l'unanimité, avec 70 voix Pour

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65042-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine is partially obscured by a handwritten signature. The signature is in dark ink and appears to read 'Franck Vernin'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE' around the perimeter.

Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.27.225

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLEY, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGÉ(E) DE MISSION
RECRUTEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la délibération n° 2022.7.22.150 du 21 novembre 2022 relative à l'emploi de chargé(e) de mission recrutement et développement des compétences ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2017.9.43.235 en date du 11 décembre 2017, n°2019.3.36.94 en date du 27 mai 2019, n°2020.4.36.160 en date du 21 septembre 2020, n°2022.6.29.128 en date du 26 septembre 2022, n°2024.8.44.253 en date du 16 décembre 2024 et n°2026.4.35.162 en date du 29 juin 2026 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

VU la délibération n° 2026.4.32.159 du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la vacance de l'emploi de chargé(e) de mission recrutement et développement des compétences ;

Après en avoir délibéré,

MODIFIE le cadre d'emploi accessible à cet emploi de chargé(e) de mission recrutement et développement des compétences au sein de la Direction des Ressources Humaines à compter du 1^{er} octobre 2026 en l'élargissant sur le grade de rédacteur territorial.

INDIQUE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au(x) grade(s) de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B ou au cadre d'emploi des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A.

Le ou la chargé(e) de missions recrutement et développement des compétences aura pour missions de :

- Piloter les processus de recrutement de la rédaction des annonces jusqu'à la gestion administrative sur des secteurs définis.
- Assurer une fonction de conseil en évolution professionnelle et gérer les demandes de mobilité internes relatives à ces secteurs.
- Participer à l'accompagnement des agents en reclassement pour raisons de santé en lien avec la mission prévention santé,
- Identifier et analyser les besoins individuels et collectifs de formation et participer à la mise en œuvre du plan de formation de la collectivité.
- Contribuer à la mise en place d'une GPEEC.
- Conseil, appui technique et organisationnel
- Veille et observation sectorielle
- Instruction des dossiers et application des procédures administratives

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

DECIDE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être

pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée

L'agent contractuel devra être titulaire d'un diplôme dans les Ressources Humaines d'un niveau Bac + 2 avec une expérience de 6 ans ou d'un niveau Bac +3 et plus avec une expérience sur des fonctions similaires d'au moins trois ans et doté de solides connaissances dans le domaine du recrutement, et de la formation.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou A par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi et du grade de recrutement. Cet emploi bénéficiera des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 66 voix Pour et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65048-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.28.226

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérald GALLEY, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/09/2026

Date de l'affichage :
21/09/2026

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**OBJET : DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU RIFSEEP DES EMPLOIS
ADMINISTRATIFS SUPERIEURS DE DIRECTION**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L. 712-1, L. 714-1, L.714-4 à 13,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n° 2026-487 du 10 juin 2026 relatif au régime indemnitaire des agents nommés ou recrutés dans certains emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 3 juillet 2026 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU la circulaire (NOR : RDFF1427139C) du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2017.9.43.235 en date du 11 décembre 2017, n°2019.3.36.94 en date du 27 mai 2019, n°2020.4.36.160 en date du 21 septembre 2020, n°2022.6.29.128 en date du 26 septembre 2022, n°2024.8.44.253 en date du 16 décembre 2024 et n°2026.4.35.162 en date du 29 juin 2026 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

VU l'instruction conjointe de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques du 31 juillet 2026 relative à la mise place du régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026,

VU la saisine du Bureau Communautaire dans sa séance du 17 septembre 2026,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la réforme qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026 instaure un régime indemnitaire propre aux emplois administratifs supérieurs de direction des collectivités et des établissements publics locaux assimilés de plus de 40 000 habitants, harmonisé avec celui appliqué aux emplois supérieurs de l'État,

CONSIDERANT que ce régime indemnitaire repose sur deux parts, l'une tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA),

CONSIDERANT que la réforme supprime le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de la prime de responsabilité aux agents concernés par ce nouveau régime indemnitaire,

CONSIDERANT le délai raisonnable accordé aux collectivités territoriales par l'instruction conjointe de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques du 31 juillet 2026 pour la mise place du régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré

Article 1

La communauté d'agglomération adopte le régime indemnitaire pour les emplois administratifs supérieurs de direction.

Article 2

Les emplois administratifs supérieurs de direction de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine constituent le groupe de fonction A1 du RIFSEEP (Part fixe et variable) correspondant aux managers stratégiques et sont classés selon le tableau figurant ci-dessous.

Les plafonds du RIFSEEP des emplois administratifs supérieurs de direction ci-dessous sont arrêtés par le Conseil Communautaire dans le respect des plafonds réglementaires :

Groupe de fonction A1	Fonction	Niveau	IFSE maximale annuelle	CIA maximal annuel	Total maximal
Managers stratégiques	Directeur général des services	Niveau 3	77 000 €	400 €	77 400 €
	Directeur général adjoint	Niveau 4	63 000 €	400 €	63 400 €

Article 3

Le RIFSEEP est versé aux emplois administratifs supérieurs de direction titulaires et contractuels.

Article 4

Les montants individuels d'IFSE et de CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en tenant compte des missions, des responsabilités exercées, des sujétions particulières, des compétences et de l'engagement professionnel des agents selon les modalités déterminées par les délibérations relatives au RIFSEEP depuis 2017.

Article 5

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) ainsi que la prime de responsabilité sont supprimées pour les emplois administratifs supérieurs de direction à compter du **1^{er} juillet 2026**, conformément aux textes en vigueur.

Article 6

La présente délibération entre en vigueur au **1^{er} octobre 2026** et remplace à compter de cette date, pour ce qui concerne les emplois auxquels s'applique le régime indemnitaire prévu par le décret n°2026-487 du 10 juin 2026, toute(s) délibération(s) antérieure(s) relative(s) au RIFSEEP des emplois administratifs supérieurs de direction.

Article 7

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée ou publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité, avec 63 voix Pour et 7 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65036-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2026.5.29.227

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Leïla ADLIMI, Julien AGUIN, Catherine ASDRUBAL, Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Jean-Hugues BARBÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Saimira BEQO-ISMAILI, Ouda BERRADIA, Emile BLANCHARD, Laura CAETANO, Philippe CHARPENTIER, Hocine CHERIFI, Eric CHOMAUDON, Sonia DA SILVA, Marion DE PAIX DE COEUR, Guylaine DEBOMY, Esther DECANTE, Ersin DELIKAYA, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Philippe DION, Mathieu DUCHESNE, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Thierry DURAND, Hamza EL HIYANI, Christophe FRISE, Gérard GALLET, Géraldine GENTRIC, Hervé GIGNOUX, Anna-Bella GOMES, Julien GUERIN, Stéphanie GUY, Sophia HALIFA, Dominique KUNDIG-BORDES, Khaled LAOUITI, Marie-Laurence LAUGIER, Françoise LEFEBVRE, Thierry LIRON, Michèle LONNOY, Philippe MARTIN, Florence MARTIN-SÉCHAUD, Kadir MEBAREK, Vincent PAUL-PETIT, Consuelo PAVAN, Alain PLAISANCE, Valérie PRZYSIECKI, Fabrice RENOUF, Aude ROUFFET, Mourad SALAH, Jean-Pierre SANTOS, Thierry SEGURA, Maxelle THEVENIN, Alain TRUCHON, Eliana VALENTE, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

14/09/2026

Date de l'affichage :

21/09/2026

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 70

SUPPLEANTS

Amandine DE OLIVEIRA suppléant de Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Marine AVELINE a donné pouvoir à Laura CAETANO, Rémy BÉHAGLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Jean-Pierre SANTOS, Olivier DELMER a donné pouvoir à Alain TRUCHON, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Henri MELLIER a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Sophie MUYL a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Louis VOGEL a donné pouvoir à Eliana VALENTE, Salima YENBOU a donné pouvoir à Sophia HALIFA, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Céline GILLIER, Neima TOUNKARA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2026.4.32.159 du 29 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

VU la délibération du 28 septembre 2026 portant création d'un emploi permanent de chargé(e) de gestion administrative et comptable à l'Université Inter-Ages ;

VU la délibération du 28 septembre 2026 portant création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi, insertion dans le cadre du contrat de ville ;

VU la délibération du 28 septembre 2026 portant création d'un emploi non permanent de responsable réussite éducative et persévérance scolaire ;

VU la délibération du 28 septembre 2026 portant mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage au sein de la DMSI ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 septembre 2026 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la création des emplois selon les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer :

- Le poste suivant sur emploi permanent au 1^{er} octobre 2026 :
 - 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- Le poste suivant sur emploi non- permanent au 1^{er} octobre 2026 :
 - 1 poste d'apprenti à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information sur la durée du contrat d'apprentissage
- Les postes suivants sur emplois permanents au 1^{er} janvier 2027 :
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de seconde classe territorial à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet
 - 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
 - 1 poste de rédacteur principal de seconde classe à temps complet
- Les postes suivants sur emplois non- permanents au 1^{er} janvier 2027 :

- 1 poste d'attaché à temps complet en contrat de projet pour exercer les missions de chargé(e) de mission emploi, insertion
- 1 poste d'attaché à temps complet en contrat de projet pour exercer les missions de responsable réussite éducative et persévérance scolaire

DECIDE de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2026 sur emplois permanents suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{nde} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{nde} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{nde} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs proposées (en annexe de la délibération).

Adoptée à l'unanimité, avec 64 voix Pour et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20260928-65227-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 30 septembre 2026

Publication ou notification : 30 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

TABLEAU DES EFFECTIFS

Projeté en date du 1er octobre 2026
(sous réserve des mouvements de personnel qui pourraient se réaliser)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS DE DIRECTION		4	3	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	3	2	1
				0
FILIERE ADMINISTRATIVE		89	74	15
Administrateur Général	A	1	0	1
Administrateur Hors Classe	A	1	0	1
Administrateur	A	1	0	1
Attaché Hors Classe	A	0	0	0
Attaché Principal	A	8	8	0
Attaché	A	23	21	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	8	5	3
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	6	6	0
Rédacteur	B	14	12	2
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	14	10	4
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	6	5	1
Adjoint Administratif	C	7	7	0
				0
				0
FILIERE TECHNIQUE		118	66	52
Ingénieur Général	A	1	0	1
Ingénieur en Chef Hors classe	A	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	0	0	0
Ingénieur en chef	A	3	1	2
Ingénieur principal	A	4	3	1
Ingénieur	A	18	14	4
Technicien ppal de 1ère classe	B	20	6	14
Technicien ppal de 2ème classe	B	26	14	12
Technicien Supérieur	B	17	8	9
Adjoint tech. Ppal 1ère classe	C	3	2	1
Adjoint tech. Ppal 2ème classe	C	5	5	0
Adjoint technique	C	7	7	0
Agent de maîtrise Principal	C	7	3	4
Agent de maîtrise	C	6	3	3
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Chef d'Orchestre	A	1	1	0
FILIERE ANIMATION		1	1	0
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		19	14	5
Chef de service principal de 1ère classe	B	0	0	0
Chef de service police municipale (tnc 17 H 30)	B	1	1	0
Brigadiers Chefs Principaux	C	8	5	3
Gardien-Brigadier	C	10	8	2
TOTAL		232	159	72
EMPLOIS NON PERMANENTS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	17	11
Collaborateur de Cabinet		1	0	1
Collaborateur de groupe politique		3	2	1
Autres (contrat d'apprentissage + contrat d'avenir)		3	3	0
Rédacteurs (contrats de projets)	B	7	5	2
Attachés (contrats de projets)	A	7	6	1
Adjoint administratif principal de 1ère cl (contrat de projet)	C	1	1	0
Attaché (accroissement temporaire activité)	A	1	0	1
Rédacteur (accroissement temporaire activité)	B	4	0	4
Adjoint administratif (accroissement temporaire activité)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		5	0	5
Adjoint technique (accroissement temporaire activité)	C	4	0	4
Technicien (accroissement temporaire d'activité)	B	1	0	1
Technicien (contrat de projet)	B	0	0	0
Adjoint technique de 2ème classe (25 heures)	C	0	0	0
Autres (contrat aidé)		0	0	0
FILIERE ANIMATION		1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe (contrat de projet)	C	1	1	0
TOTAL		34	18	16

TABLEAU DES EFFECTIFS

Projeté en date du 1er janvier 2027
(sous réserve des mouvements de personnel qui pourraient se réaliser)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS DE DIRECTION		4	3	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	3	2	1
				0
FILIERE ADMINISTRATIVE		89	72	17
Administrateur Général	A	1	0	1
Administrateur Hors Classe	A	1	0	1
Administrateur	A	1	0	1
Attaché Hors Classe	A	0	0	0
Attaché Principal	A	8	8	0
Attaché	A	23	21	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	8	4	4
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	6	5	1
Rédacteur	B	14	13	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	14	9	5
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	6	5	1
Adjoint Administratif	C	7	7	0
				0
				0
FILIERE TECHNIQUE		118	67	51
Ingénieur Général	A	1	0	1
Ingénieur en Chef Hors classe	A	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	0	0	0
Ingénieur en chef	A	3	1	2
Ingénieur principal	A	4	4	0
Ingénieur	A	18	13	5
Technicien ppal de 1ère classe	B	20	6	14
Technicien ppal de 2ème classe	B	26	15	11
Technicien Supérieur	B	17	8	9
Adjoint tech. Ppal 1ère classe	C	3	2	1
Adjoint tech. Ppal 2ème classe	C	5	5	0
Adjoint technique	C	7	7	0
Agent de maîtrise Principal	C	7	3	4
Agent de maîtrise	C	6	3	3
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Chef d'Orchestre	A	1	1	0
FILIERE ANIMATION		1	1	0
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		19	15	4
Chef de service principal de 1ère classe	B	0	0	0
Chef de service police municipale (tnc 17 H 30)	B	1	1	0
Brigadiers Chefs Principaux	C	8	5	3
Gardien-Brigadier	C	10	9	1
TOTAL		232	159	72
EMPLOIS NON PERMANENTS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	16	12
Collaborateur de Cabinet		1	0	1
Collaborateur de groupe politique		3	2	1
Autres (contrat d'apprentissage + contrat d'avenir)		3	3	0
Rédacteurs (contrats de projets)	B	7	5	2
Attachés (contrats de projets)	A	7	5	2
Adjoint administratif principal de 1ère cl (contrat de projet)	C	1	1	0
Attaché (accroissement temporaire activité)	A	1	0	1
Rédacteur (accroissement temporaire activité)	B	4	0	4
Adjoint administratif (accroissement temporaire activité)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		5	0	5
Adjoint technique (accroissement temporaire activité)	C	4	0	4
Technicien (accroissement temporaire d'activité)	B	1	0	1
Technicien (contrat de projet)	B	0	0	0
Adjoint technique de 2ème classe (25 heures)	C	0	0	0
Autres (contrat aidé)		0	0	0
FILIERE ANIMATION		1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe (contrat de projet)	C	1	1	0
TOTAL		34	17	17